

Madame la Ministre,

Nous accusons réception de votre courrier du 9 avril, adressé aux maires de France.

Vous y évoquez la proximité du mandat local, la reconnaissance de l'engagement des élus, et la disponibilité des agences régionales de santé pour accompagner les territoires.

Pourtant, dans le Pays d'Apt Luberon, ces principes peinent encore à se traduire dans les faits.

Vous indiquez vouloir rapprocher la décision de l'État des élus locaux.

Nous constatons, pour notre part, une succession de décisions prises à distance, puis annoncées aux élus locaux comme des situations déjà arrêtées.

Il y a huit ans, la maternité du territoire a fermé. À l'époque déjà, les mêmes arguments avaient été avancés, réorganisation, adaptation, rationalisation.

Depuis le 1er janvier 2026, ce sont le service de chirurgie et l'activité de coloscopie du centre hospitalier qui ont été supprimés, sans véritable concertation préalable, sans recherche partagée de solutions alternatives et sans que les élus aient été associés à une construction de réponse.

Cette évolution s'inscrit dans une recomposition progressive de l'offre de soins au profit d'une concentration sur un site privé, la clinique Synergia de Cavaillon, rachetée par la direction du centre hospitalier Avignon-Cavaillon et appelée à absorber une part croissante de l'activité.

Pendant ce temps, les habitants voient s'allonger les distances et les délais d'accès aux soins, avec des conséquences très concrètes sur la prise en charge au quotidien.

Vous évoquez un objectif d'accès aux soins en moins de trente minutes.

Nous vous invitons à mesurer cet engagement à l'échelle de nos vallées, de nos routes, et de nos temps de trajet réels.

Vous mentionnez la confiance entre l'État et les élus.

Cette confiance est aujourd'hui fragilisée. Elle l'est par l'absence de concertation en amont, par des décisions perçues comme unilatérales, et par le sentiment que nos territoires deviennent des variables d'ajustement.

Le constat partagé est celui d'un recul progressif des services publics essentiels et d'une remise en cause de l'égalité d'accès aux soins selon les territoires.

Cette situation interroge directement le sens même de la solidarité nationale, celle qui garantit que la prise en charge ne dépend pas du lieu de résidence.

Madame la Ministre, si votre démarche d'écoute est réelle, alors nous vous invitons à venir sur le terrain, rencontrer les acteurs locaux, les professionnels de santé et les élus pour comprendre que les décideurs locaux en matière de santé n'ont aucune écoute auprès des élus.

La ruralité ne demande pas un régime particulier, elle demande d'être considérée avec les mêmes exigences que le reste du pays. Les élus locaux, eux, ne demandent pas seulement d'être informés, ils demandent d'être associés.

Nous vous remercions de votre démarche mais nous restons observateurs des actes et décisions que vous prendrez pour le territoire du Pays d'Apt.

COMMUNE	NOM PRÉNOM	SIGNATURE
APT	AILLAUD Jean	
AURIBEAU	CICERO Roland	
BONNIEUX	RAGOT Pascal	
BUOUX	HIVERT Patrice	
CASENEUVE	RIPERT Gilles	
CASTELLET-EN-LUBERON	ISNARD Roger	
CERESTE-EN-LUBERON	BAUMEL Gérard	
GARGAS	DAUMAS Jérôme	
GIGNAC	MEZARD Christophe	
GOULT	FLORENT Christine	
JOUCAS	AUBERT Lucien	
LACOSTE	PITOT Bruno	
LAGARDE D'APT	BONNET Maryse	
LIOUX	FOURNIER Patrice	
MENERBES	MERLE Patrick	
MURS	BERGODAA Alexandre	
ROUSSILLON	BONNELLY Gisèle	
RUSTREL	JEAN Guillaume	
SAIGNON	BOYER Jean-Pierre	
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON	CARBONNEL Charlotte	
SAINT-PANTALEON	MILLE Luc	
SAINT-SATURNIN-LES-APT	BELLOT CHRISTIAN	
SIVERGUES	CALAS Martine	
VIENS	ROUX Frédéric	
VILLARS	SAMPIETRO Thomas	